



<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°26 du : 5 août 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020.009</b>
Page 1 sur 2

**Objet : Élection des Vice-Présidents**

Par suite d'une convocation en date du 29 juillet 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 05 août 2020 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5 / 5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<b>Présent</b>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Présente</b>	Vincent FAUBERT	<i>Excusé</i>
Émilie DESMOULINS	<b>Présente</b>	Gabriel LEON	<i>Excusé</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<i>Présente</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 / 4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Présent</i>
Mathieu ANTOINE	<b>Présent</b>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<b>Présent</b>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Excusée</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 / 2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	<i>Présente</i>
Serge GIORDANO	<b>Présent</b>	Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>

\*\*\*

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Écrins du Guillestrois et du Queyras ;

Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

L'article L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Comité syndical procède à la nomination de son Président et ses Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret ;

L'article L 2121-21 précise également que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

La délibération N°2020.007 adoptée lors de la présente séance du 5 août 2020 relative à l'élection du Président ;

La délibération n°2020.008 adoptée lors de la présente séance du 05 août 2020 fixant à 3 le nombre de Vice-Présidents ;

Le procès-verbal du conseil comportant les résultats du scrutin et annexé à la présente délibération.



<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°26 du : 5 août 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020.009</b>
Page 2 sur 2

**Objet : Élection des Vice-Présidents**

**CONSIDERANT**

- Que Monsieur Michel MOURONT se porte candidat pour la première vice-présidence ;
- Que Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS se porte candidat pour la deuxième vice-présidence ;
- Que Monsieur Jean-Marie REY se porte candidat pour la troisième vice-présidence.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	10	Contre	0
		Blanc	1

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Installe dans les fonctions de 1er Vice-Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Michel MOURONT ;

Installe dans les fonctions de 2ème Vice-Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS ;

Installe dans les fonctions de 3ème Vice-Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Jean-Marie REY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

